

VOS DROITS ET OBLIGATIONS

Vos droits

Vos obligations

Vous êtes acteur de la formation professionnelle et vous êtes visible sur ce marché spécifique : liste publique des OF, catalogue CARIF-OREF

Vous pouvez demander à être exonéré de TVA (uniquement au titre de vos activités de formation professionnelle)
Art.261 du CGI

Gestion du fonctionnement de votre organisme de formation

Relations avec vos clients et et/ou bénéficiaires

Mises à jour de vos informations sur l'espace Mon Activité Formation (changement SIRET ou domiciliation...)

Etablir une **comptabilité distincte** (Art. L.6352-7 du code du travail) - transmettre chaque année le **bilan pédagogique et financier** (Art. R.6352-23)

Règles applicables en matière de **publicité** (Art.L.6352-13 du code du travail)

Etablir des **documents contractuels** conformes à chaque action de formation

Informations à transmettre aux stagiaires